

Notice administrateur — Demande d'acompte et exceptions au calendrier

Managers projet et Administrateurs lot : validation déléguée, exceptions par lot, délai de représentation

Cette notice complète la notice utilisateur : elle couvre ce qui relève des Managers de projet et Administrateurs de lot — la validation par délégation, les circuits du document généré, les **exceptions au calendrier** (plages dérogatoires par lot) et le **délai de représentation** après renvoi d'une demande.

SOMMAIRE

1. Validation par délégation et circuits
2. Exceptions au calendrier (Manager de projet)
3. Délai de représentation après renvoi
4. FAQ

1 Validation par délégation et circuits

- L'Administrateur de lot (ses lots) et le Manager de projet disposent du **même bouton** « Valider l'avancement mensuel » que l'éditeur, dans les conditions de saisie qui leur sont propres.
- Le document généré est de type **Certificat de paiement** : il s'initialise avec les circuits d'approbation/signature prédéfinis pour ce type et ce lot, que vous pouvez **modifier manuellement** sur le document. En l'absence de circuit prédéfini, la validation reste possible (alerte non bloquante) : créez ensuite le circuit sur le document.
- L'annulation (2 h) est ouverte à l'éditeur, à l'administrateur de lot et au manager ; demande et annulation sont notifiées par mail à tous les membres des circuits, copie à l'opérateur, et tracées dans les activités.
- Après validation, la saisie du mois n'est verrouillée que pour l'**éditeur** : les administrateurs/managers membres du circuit gardent la main pour corriger l'avancement (processus de vérification).

2 Exceptions au calendrier (Manager de projet)

Une exception accorde à un ou plusieurs lots, pour un mois donné, une **plage de saisie dérogatoire** qui remplace la plage standard. Seul le **Manager de projet** les crée, modifie ou supprime ; les autres rôles consultent celles de leurs lots. Le renvoi d'une demande d'acompte au demandeur crée automatiquement une exception, gérée au même endroit sans distinction.

- 1 Dans le calendrier du groupement, la colonne **Exceptions** porte un badge « N lots » (ou un « + ») sur chaque mois : cliquez pour déplier le panneau du mois.
- 2 Sélectionnez un ou plusieurs lots, saisissez la plage dérogatoire et cliquez sur **Ajouter** — une ligne par lot est créée, modifiable et supprimable individuellement (enregistrement direct).

Calendrier des demandes d'acompte

Groupement 2. TRAVAUX · s'applique aux 9 lots du groupement, sans exception

9 mois au calendrier

Enregistrement automatique

	MOIS FACTURÉ	DÉBUT DE SAISIE	FIN DE SAISIE	NB JOURS	EXCEPTIONS	ÉTAT
☐	Mars 2026	ven. 20/03/2026	lun. 30/03/2026	11	+	Passé
☐	Avril 2026	lun. 20/04/2026	jeu. 30/04/2026	11	+	Passé
☐	Mai 2026	mer. 20/05/2026	sam. 30/05/2026	11	+	Passé
☐	Juin 2026	sam. 20/06/2026	mar. 30/06/2026	11	+	Passé
☐	Juillet 2026	lun. 20/07/2026	jeu. 30/07/2026	11	+	Passé
☐	Août 2026	mar. 01/09/2026	jeu. 10/09/2026	10	+	Courant · saisie ouverte
☐	Septembre 2026	dim. 20/09/2026	mer. 30/09/2026	11	2 lots	À venir

Exceptions de Septembre 2026 — plages de saisie dérogoires par lot

Gros-œuvre

du 25/09/2026 au 06/10/2026

Peinture

du 25/09/2026 au 06/10/2026

Accorder aux lots

Courants faibles

Climatisation Ventilation Chauffage

Electricité

une saisie du 20/09/2026 au 30/09/2026

Ajouter

☐

Octobre 2026

mar. 20/10/2026

ven. 30/10/2026

11

+

À venir

Novembre 2026

Mois sans saisie autorisée

+ Recréer le mois

☐

Décembre 2026

dim. 20/12/2026

mer. 30/12/2026

11

+

À venir

Délai de représentation après renvoi

Lorsqu'un approbateur renvoie une demande d'acompte au demandeur, celui-ci dispose de

5

jours pour ressaisir son avancement et représenter sa demande (au-delà de la fin de plage du mois si nécessaire — une exception est créée automatiquement pour le lot).

Prolonger le calendrier

Ajouter

12

mois à partir de

janvier 2027

· saisie du

20

au

30

de chaque mois

Ajouter

Dernier mois ajouté : **Décembre 2027**. Jour de fin inexistant dans un mois court : ramené au dernier jour réel du mois. Jour de fin < jour de début : la fin de saisie bascule sur le mois suivant.

Le panneau Exceptions d'un mois : plages dérogoires par lot et ajout multi-lots.

- Le badge de la colonne Exceptions indique le nombre de lots dérogoires du mois.
- Le panneau du mois : exceptions existantes et formulaire d'ajout multi-lots.

Contrôles : une exception identique à la plage standard est refusée (« aucune exception n'est nécessaire ») ; un chevauchement avec la plage d'un autre mois n'est **pas bloquant** — un avertissement précise que le lot pourra saisir sur deux mois en même temps. Si la plage dérogoire déborde sur le mois suivant, le mois courant du lot reste celui de l'exception jusqu'à la fin de sa plage.

⚠ Le tableau financier général **ignore les exceptions** (mois courant et tooltips calculés sur le calendrier officiel) ; elles ne jouent que dans la fenêtre d'avancement du lot concerné. La suppression d'un mois du calendrier supprime **en cascade** ses exceptions, après avertissement listant les lots concernés.

3 Délai de représentation après renvoi

Le délai accordé au demandeur pour ressaisir et représenter sa demande après un renvoi se paramètre **au niveau du calendrier** (cadre sous le tableau des mois, défaut : **5 jours**). Règle de calcul : si le renvoi intervient au moins [délai] jours avant la date limite de saisie du mois, le demandeur a jusqu'à cette date limite ; sinon, il a jusqu'à renvoi + [délai] jours, même au-delà de la fin du mois — l'exception correspondante est créée automatiquement pour le lot.

Calendrier des demandes d'acompte

Groupement 2. TRAVAUX - s'applique aux 9 lots du groupement, sans exception

9 mois au calendrier

✓ Enregistrement automatique

☐	MOIS FACTURÉ	DÉBUT DE SAISIE	FIN DE SAISIE	NB JOURS	EXCEPTIONS	ÉTAT
☐	Mars 2026	ven. 20/03/2026	lun. 30/03/2026	11	+	Passé
☐	Avril 2026	lun. 20/04/2026	jeu. 30/04/2026	11	+	Passé
☐	Mai 2026	mer. 20/05/2026	sam. 30/05/2026	11	+	Passé
☐	Juin 2026	sam. 20/06/2026	mar. 30/06/2026	11	+	Passé
☐	Juillet 2026	lun. 20/07/2026	jeu. 30/07/2026	11	+	Passé
☐	Août 2026	mar. 01/09/2026	jeu. 10/09/2026	10	+	Courant - saisie ouverte
☐	Septembre 2026	dim. 20/09/2026	mer. 30/09/2026	11	2 lots	À venir
☐	Octobre 2026	mar. 20/10/2026	ven. 30/10/2026	11	+	À venir
Novembre 2026 Mois sans saisie autorisée + Recréer le mois						
☐	Décembre 2026	dim. 20/12/2026	mer. 30/12/2026	11	+	À venir

1

Délai de représentation après renvoi

Lorsqu'un approbateur renvoie une demande d'acompte au demandeur, celui-ci dispose de jours pour ressaisir son avancement et représenter sa demande (au-delà de la fin de plage du mois si nécessaire — une exception est créée automatiquement pour le lot).

Prolonger le calendrier

Ajouter mois à partir de · saisie du au de chaque mois

Ajouter

Dernier mois ajouté : **Décembre 2027**. Jour de fin inexistant dans un mois court : ramené au dernier jour réel du mois. Jour de fin < jour de début : la fin de saisie bascule sur le mois suivant.

Le cadre « Délai de représentation après renvoi », entre le tableau des mois et la zone de prolongation.

- 1 Délai en jours, modifiable par le Manager de projet (enregistrement direct).

4 FAQ

Un Administrateur de lot peut-il créer une exception ?

Non : la création, la modification et la suppression des exceptions sont réservées au Manager de projet. L'administrateur consulte celles de ses lots.

Comment distinguer une exception créée par un renvoi d'une exception manuelle ?

Il n'y a pas de distinction : une fois créée, une exception se gère de la même façon quelle que soit son origine.

Une exception peut-elle chevaucher la plage d'un autre mois ?

Oui, avec un avertissement non bloquant : le lot pourra alors saisir sur deux mois en même temps. Les exceptions servent à résoudre des cas exceptionnels, la souplesse est assumée.

Que deviennent les exceptions d'un mois supprimé du calendrier ?

Elles sont supprimées en cascade ; un avertissement liste les lots concernés avant confirmation.

Les exceptions changent-elles le tableau financier général ?

Non : le filtre de période et les tooltips du tableau général restent calculés sur le calendrier officiel. Seule la fenêtre d'avancement du lot applique la plage dérogatoire.